

REGLEMENT GENERAL DES CIRCUITS

1. Sont autorisés à participer aux circuits d'animation d'hiver les membres affiliés à l'AFT ou la VTV.
2. Les balles en bon état sont fournies par les joueurs (joueuses) du club visité.
3. Après la rencontre, il est suggéré que les équipes prennent une collation ou un repas en commun.
4. Les inscriptions aux circuits devront nous parvenir pour le 15 septembre de chaque année, sauf si dispositions différentes prises par les responsables des circuits (voir règlements particuliers) et les listes d'engagement (type interclubs d'été) pour le 20 septembre. Le capitaine devra remettre la composition des équipes avant le début de la rencontre ainsi que la photocopie de la liste d'engagement (échange de feuilles entre les capitaines). Les ajouts à la liste d'engagement sont réservés à des joueurs et joueuses dont la carte d'affiliation est au nom du club concerné.
5. Le nombre de terrains et l'heure du début des matches seront fixés par les capitaines des équipes au plus tard 48 heures avant la rencontre.
6. Le droit d'inscription aux animations d'hiver est de 12,50€ par équipe par an
7. Les résultats devront être communiqués au responsable du circuit concerné dans un délai de 48 heures après la rencontre.
8. Les rencontres doivent se jouer à la date prévue; si une rencontre devait être déplacée, elle devra se jouer avant la date suivante du calendrier, sauf accord préalable du responsable du circuit. Un joueur ou une joueuse ne peut participer à deux interclubs prévus à la même date !
9. Si le forfait n'est pas annoncé avec un préavis d'au moins 48heures, le club visité sera indemnisé par le club visiteur défaillant d'un montant forfaitaire de 75,00 EUROS. Si le club visiteur s'est déplacé inutilement, le club visité sera frappé d'une amende de 75,00 EUROS. Ces indemnités seront à régler au secrétariat du Brabant dès réception de la facture correspondante, avec rétrocession au club lésé.
10. Tout manquement au règlement lors d'un match de la rencontre entraîne automatiquement la perte de celui-ci. Le non-respect du règlement entraîne la disqualification.
11. Le drink de l'Amitié en fin de rencontre n'est pas obligatoire. Celui-ci est à charge des joueurs (joueuses).
12. Montant global à remettre au capitaine de l'équipe visitée avant la rencontre :
 - a. 60 € par équipe pour les rencontres du circuit « Adultes » se déroulant le week-end.
 - b. 20 € par équipe pour les rencontres se jouant la journée en semaine.